

CONSEIL MUNICIPAL du 29 JUILLET 2020 – COMPTE RENDU

Nombre de Conseillers en exercice : 19	Nombre de Membres Présents : 14	Nombre des Membres Votants : 16	Date de la convocation : 24 juillet 2020
--	---------------------------------------	---------------------------------------	---

L'an deux mille vingt, le VINGT NEUF JUILLET, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur SOULA Christian, Maire.

PRESENTS : M. SOULA C. - M. MORANDI J.- Mme DUFIS Y.- M.SAN MARTIN G – Mme ANDREWS E.- M. FROMILHAGUE O.- Mme LEMEUX P.- - Mme PONS M-A. -M. RUMEAU H. - Mme GRAND C.- M. BOUCABELLE F. Mme LE MORVAN J. - M. FIEDOS J.- M. LUCATO M

ABSENTS : M. COUE E - M. FERRER J.- Mme MARTIN M-C.

PROCURATIONS : M. CAZAUD P à Mme GRAND C.- Mme ALBERO à M.SAN MARTIN G.

Mme DUFIS Y est désignée secrétaire de la séance de l'assemblée. La séance débute à 18h00

DÉLIBÉRATIONS

1 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Le maire préside l'assemblée et conduit le débat sur l'attribution des subventions aux associations.

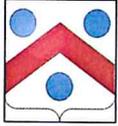
Associations	Montants (€)	Associations	Montants (€)
3 ^{ème} AGE	1	DESSIN	1
AAPPMA	50	ECOLE TIR CLUB TIR SPORTIF	200
AMISGAUDIS	80	ECOLIERS PRIMAIRES	1 300
ANCCOMB	100	ENTRAIDES	50
APEE ACTIVITES PHY- SIQUES	50	FAHVA FOOTBALL	500
ARPAL FF RUGBY	700	JOYEUX FECOS	1
ARTISTES A SUIVRE	50	LES NEONS	1
ASE FOOTBALL	750	MAISON DES JEUNES	1 200
BTP CFA	75	OSCAR	1
CARIE	5 000	PECHE-GAULE ESPERAZANAISE	1
CHASSE	100	PREVENTION ROUTIERE	150
Chambre des METIERS	278	RESTOS DU CŒUR	50
COES	4500	AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 200
COOPERAT MATERNELLE	700	SKI CLUB	1
CYCLO-AMVCE	200	CCAS	6 529
UNION BOULISTE ESPERAZA	1	LIGUE CONTRE LE CANCER	50

TOTAL 24 870 €

Madame DUFIS et Monsieur FROMILHAGUE respectivement Présidente et Vice-Président de l'association « JOYEUX FECOS », ne participent pas au vote ni au débat concernant la subvention au « JOYEUX FECOS »,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le versement des subventions aux associations selon la répartition proposée dans le tableau ci-dessus

NB : Le dossier concernant NASHUAR Harpe, sera étudié ultérieurement, cette structure n'étant pas une association Espérazanaise, elle n'est pas éligible à l'attribution d'une subvention



2 - CREATION D'UN NOUVEAU BUREAU DE VOTE

Le Maire explique que pour faciliter le bon déroulement des opérations électorales – le seuil critique du nombre d'électeurs a été atteint pour le bureau d'ESPERAZA, à la demande du préfet un bureau supplémentaire doit être créé.

La surface du Centre Culturel est suffisamment vaste pour scinder en 2 zones cet espace.
Il propose la répartition suivante :

BUREAU DE VOTE N°1 (centre Culturel Zone A) –
BUREAU DE VOTE N° 2 - (centre Culturel Zone B) –

La répartition des électeurs se fera en fonction des adresses et des secteurs géographiques

ADOPTE A L'UNANIMITE

FIN DE LA SEANCE à 19H00

Le maire,

